

BULLETIN **POLITIQUE**

POLICY

ISSUE ÉMISSION		DATE	
176	2004	06	30
	Y-A	М	D-J

Policy number and title:

Commissioner's Directive 009 - RESEARCH **Guidelines 009 - RESEARCH**

What is new /changed?

The Commissioner's Directive has been revised to clarify CSC's policy framework for conducting research. Guidelines have also been developed to detail required procedures and practices.

Why was the policy changed?

The policy was revised and guidelines developed to ensure that medical research and experimental methodologies meet the ethical, methodological and scientific standards of the appropriate professional and scientific bodies. No medical experimentation will be permitted unless it complies with this research policy and related health services policies.

What is the purpose of the changes?

The Service is committed to the advancement of correctional knowledge and the development of best practices. It is also committed to ensuring that informed and written consent is obtained from subjects involved in experimental research prior to their participation.

How was it developed?

The CD was developed through consultation with Health Services, Legal Services, and the regional planning and regional health services centres, the Correctional Investigator and researchers both inside and outside of the federal government. The draft policy instruments were also shared with USGE and PIPS.

Numéro et titre de la politique :

Directive du commissaire n° 009 - RECHERCHE Lignes directrices nº 009 - RECHERCHE

Qu'est-ce qui est nouveau/a été modifié?

La Directive du commissaire a été révisée afin de préciser le cadre de politique pour la réalisation des projets de recherche au SCC. On a également élaboré des lignes directrices connexes qui expliquent les procédures et les pratiques à suivre.

Pourquoi la politique a-t-elle été modifiée ?

La politique a été révisée et les lignes directrices ont été élaborées pour s'assurer que tout projet de recherche médicale et les méthodologies expérimentales utilisées respectent les normes des organismes professionnels et scientifiques compétents concernant les considérations d'éthique, la méthodologie et la rigueur scientifique. Aucune expérience médicale ne pourra se faire sauf si elle est autorisée par la présente directive sur la recherche, ou par les directives relatives aux services de santé.

Quel est l'objectif du changement?

Bien que le Service se soit déjà engagé à l'avancement des connaissances en matière correctionnelle et à l'utilisation des meilleures pratiques possibles, il s'engage aussi à s'assurer l'obtention, avant le début de la recherche, du consentement écrit et éclairé des sujets devant participer à la recherche expérimentale.

Comment la politique a-t-elle été élaborée ?

La DC a été élaborée en consultation avec les Services de santé, les Services juridiques, la planification régionale, les centres régionaux des services de santé, l'enquêteur correctionnel et les chercheurs, tant ceux du SCC que ceux de l'extérieur. L'ébauche en a été communiquée au SESG et à l'IPFPC.

Accountability?

Accountability for various aspects of this policy rests with the Executive Committee; Assistant Commissioner Policy, Planning and Co-ordination; Director General, Research; Deputy Commissioner for Women; Regional Research committees; Director General, Health Services; CSC researchers and external researchers that require access to CSC staff, offenders or information.

Who will be affected by the policy?

CSC staff and offenders are affected by the policy, as are outside researchers.

Expected cost?

No new costs are expected.

Other impacts?

No other impacts are expected.

Contact:

Larry Motiuk
Director General, Research Branch
(613) 995-4694
Motiuk Larry (NHQ-AC)

Y aura-t-il des comptes à rendre?

La responsabilité liée aux divers aspects de cette politique incombe au Comité de direction, au commissaire adjoint de la politique, de la planification et de la coordination, au directeur général de la Recherche, à la sous-commissaire pour les Femmes, aux comités régionaux de la recherche, au directeur général des Services de santé et aux chercheurs du SCC et de l'extérieur qui désirent consulter les membres du personnel, les délinquants ou qui veulent obtenir des renseignements.

Qui sera touché par la politique ?

La politique aura des répercussions sur les délinquants et le personnel du SCC, ainsi que sur les chercheurs de l'extérieur.

Quels coûts prévoit-on?

On ne prévoit aucun coût additionnel.

Y aura-t-il d'autres répercussions?

On ne prévoit aucune autre répercussion.

Personne-ressource:

Larry Motiuk
Directeur général de la recherche
(613) 995-4694
Motiuk Larry (NHQ-AC).